

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 20 (2004)

Artikel: Détourner les vapeurs de mercure, respirer l'air de la campagne
Autor: Mottu-Weber, Liliane
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-520260>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉTOURNER LES VAPEURS DE MERCURE, RESPIRER L'AIR DE LA CAMPAGNE

Péripéties de la lutte contre la maladie des doreurs à Genève (1750-1820)

LILIANE MOTTU-WEBER*

Quelle que soit l'époque étudiée, l'historien ou l'historienne qui s'intéresse à la vie quotidienne de nos ancêtres perçoit très tôt que le spectre de la mort, la maladie et les handicaps dus à des accidents constituent la toile de fond sur laquelle se déroule l'existence d'une grande partie de la population¹. Il n'est pas difficile d'imaginer que les ouvriers bâtisseurs de cathédrales risquaient quotidiennement leur vie sur les échafaudages sur lesquels ils étaient perchés durant de longues heures pour accomplir leur tâche. Un modeste témoignage, sorte de «monument dédié à l'ouvrier inconnu», le rappelle d'ailleurs aux touristes qui visitent l'église romane de Saint-Gilles-du-Gard lorsqu'ils butent, au pied d'un pilier, sur un amas de pierre informe figurant le corps aux membres disloqués d'un ouvrier tombé au cours de son travail.

Toutefois, les drames vécus dans le passé sont difficiles à connaître, car ils n'ont le plus souvent laissé que peu de traces dans les documents : ils faisaient partie des risques de la vie – et la vie de la majorité des gens resta longtemps très «risquée» – et on ne s'y intéressait pas beaucoup aussi longtemps qu'ils ne dérangeaient pas le bon ordre des comptabilités ou le fonctionnement d'un réseau de production. Pour les repérer, il faut donc suivre de près le destin d'un grand nombre d'individus et se plonger dans de multiples fonds d'archives qui, d'une manière ou d'une autre, ont pris en compte ce bouleversement d'une carrière ou ces atteintes à la santé et à l'autonomie d'une personne,

* Cet article résulte de recherches entreprises en vue d'une communication présentée à un colloque organisé en juin 2001 sur le thème «Artisans, industrie : nouvelles révolutions du Moyen Âge à nos jours» au Conservatoire National des Arts et Métiers, à Paris. Afin de faciliter la compréhension des multiples implications de ce problème d'histoire sociale, il reprend des éléments présentés dans les actes de ce colloque qui paraîtront sous peu dans les Cahiers d'histoire et de philosophie des Sciences édités par ENS-Éditions à Lyon et dans le Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, n° 30 (2000-2001), Genève, 2004, en y adjoignant les résultats d'investigations plus récentes dans les archives hospitalières genevoises.

parfois de toute une famille. À ce prix seulement apparaissent alors au fil des registres d'une institution hospitalière d'ancien régime – caractérisée par le fait qu'elle soigne et assiste à la fois – tous ces maçons tombés d'un toit, ces garçons meuniers ou foulonniers blessés ou noyés sous les rouages d'un moulin ; ou encore ces horlogers et faiseuses de chaînettes qui ont perdu la vue à force de travailler sur de petites pièces de montres, ces nourrices contractant une maladie vénérienne en allaitant un enfant trouvé et ces domestiques aux reins rompus par le portage de l'eau et des combustibles. Ainsi saura-t-on aussi que l'un des plus importants maîtres-tondeurs¹ de la Genève de la fin du XVI^e siècle est mort écrasé par la chute de l'une de ses presses, cependant que dans une teinturerie voisine un autre maître a été sérieusement brûlé en tombant dans sa chaudière. Mais combien de leurs compagnons et apprentis ont-ils connu des accidents, brûlures ou intoxications tout aussi graves au cours de leur activité ? Il est encore plus malaisé de le savoir².

La rareté, le caractère disparate des informations dont nous disposons, mais aussi la longueur des recherches qu'elle exige expliquent que l'histoire des maladies et des souffrances dues au travail n'ait pas encore fait l'objet de nombreuses études. Se situant à la croisée de l'histoire économique et sociale, de l'histoire de la médecine et de l'histoire des sciences, la recherche présentée ici met au jour un problème de société auquel on ne s'était jusqu'ici que peu intéressé dans les travaux genevois³. C'est en étudiant à la fois l'horlogerie et la bijouterie genevoises et les inventions de quelques hommes de science de la fin du XVIII^e siècle que j'ai pris conscience de l'étendue du problème médical et social posé, tant au niveau local qu'international, par l'intoxication au mercure subie par un grand nombre de doreurs et doreuses, que l'on retrouve assistés durant de longues années par l'Hôpital général.

Les doreurs et les doreuses dans la Fabrique genevoise

Qui étaient ces doreurs ? Rappelons tout d'abord que l'horlogerie et l'orfèvrerie-bijouterie genevoises (la «Fabrique») connurent au XVIII^e siècle un essor spectaculaire, avant de subir une crise entre 1785 et la Restauration

1. Artisans chargés du finissage des pièces de drap de laine.

2. Liliane Mottu-Weber, *Économie et Refuge à Genève au siècle de la Réforme : la draperie et la soierie (1540-1630)*, Genève, 1987 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie [M.D.G.], 52).

3. Voir principalement Joseph Rambal, «L'horlogerie à Genève», *Nos Anciens*, 7 (1907), pp. 60-64, ainsi qu'Antony Babel, *Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes*, Genève, 1916, p. 120, lequel s'appuie sur quelques allusions du pamphlet d'Isaac Cornuaud, *Aurons-nous du pain et du travail l'hiver prochain?*, Genève 1795.

– comme la plupart des autres secteurs de production, dans toute l’Europe, durant cette période troublée. Spécialisés dans la fabrication de montres, de bijoux et d’objets précieux de grande valeur (notamment de boîtes, étuis et tabatières richement décorés), les Genevois furent amenés à utiliser la technique de la dorure (ou du «dorage», selon l’expression locale) à l’amalgame : l’or (souvent un ducat) était d’abord trituré et chauffé avec huit fois son poids de mercure, puis appliqué sur les pièces de montre ou d’orfèvrerie à dorer, qui avaient été préalablement dérochées à l’eau-forte (solution d’acide nitrique). L’exposition de ces pièces sur une grille chauffée au charbon provoquait alors l’évaporation du mercure, ce qui permettait au doreur (ou à la doreuse) de polir l’or qui s’y était fixé. L’opération pouvait être répétée plusieurs fois.

Faute de données statistiques précises, on ne connaît pas le nombre de ces artisans du dorage avant la fin du XVIII^e siècle. En 1798, date du premier recensement fait dans la ville, ils auraient été 108 à doré et à «gratteboisser» (dont 84 femmes), en 1802, 66 (dont 53 femmes) et en 1811, 82, sans précisions sur leur sexe. Tous ces chiffres sont à prendre avec précaution, d’autant plus que la profession des femmes mariées n’était pas toujours indiquée et leurs noms souvent estropiés⁴. En outre, il est probable que ces effectifs d’années de crise sont sensiblement plus modestes que ceux des décennies de prospérité antérieures. Mais il s’agissait visiblement le plus souvent de femmes : ces doreuses et grattaboisseuses faisaient partie des nombreuses femmes qui furent employées dans divers petits métiers annexes de l’horlogerie à partir du moment où le travail de fabrication des montres se divisa à l’extrême, les opérations les plus prestigieuses restant généralement réservées aux hommes – de préférence bourgeois ou citoyens⁵.

Grâce à quelques contrats notariés d’association ou d’engagement d’apprenti(e) ou de doreuse, on devine qu’il existait à Genève quelques «boutiques» de

4. Alfred Perrenoud, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Étude démographique*, Genève, 1979 (M.D.G, 47). AEG, R Mun., A Ann 45, C2 (1811). Quant au «dénombrement», probablement incomplet, de 1788, il signale au moins 69 doreurs et grattaboisseuses : 52 femmes et 17 hommes (AEG, Recensements, A 11, 1788). Les grattaboisseuses – ou «gratteboësseuses» – étaient chargées de polir les pièces à doré, parfois d’y étendre l’amalgame d’or et de mercure à l’aide d’une brosse, la «gratteboësse» (*Litré + Suppl.*). On trouve donc souvent dans la même famille des doreurs et des grattaboisseuses, dont les activités se complètent. Henri-Albert Gosse (voir note 26) soulignera qu’elles utilisent elles aussi des substances qui s’avèrent nocives, l’urine ou l’acide nitrique ; il cherchera à fabriquer pour elles une substance moins dangereuse à base de marrons d’Inde desséchés.

5. Voir Antony Babel, *Histoire corporative*, *op. cit.*, pp. 110-122. Les citoyens et les bourgeois détenaient tous les priviléges politiques et économiques ; en face d’eux, les natifs et les habitants n’avaient qu’un accès restreint aux professions les plus nobles et les plus rémunératrices.

dorage dirigées par des hommes, cependant que de nombreuses femmes travaillaient à leur domicile, sur une installation de fortune, ou se rendaient chez un maître-monteur de boîtes (fabricant de ces belles «boîtes» décorées dans lesquelles s'insérait le mouvement de la montre) ou chez un maître-horloger, qui leur faisaient doré les pièces dont ils se servaient. Parmi ceux qui sont à la tête d'une boutique, plusieurs doreurs d'origine française engagent régulièrement d'autres doreurs étrangers (originaires de Paris, de Lyon, de Versailles, de Nancy, de Montluçon, d'Aix-en-Provence, de Grenoble ou de Savoie), qui sont au bénéfice d'une permission de séjour de trois mois accordée par la Chambre des étrangers. Apparaissent également ça et là des jeunes femmes étrangères célibataires, résidant clandestinement chez une parente ou employées par un maître qui les emploie au dorage⁶. Mais les doreuses les plus nombreuses sont probablement genevoises : épouses ou filles d'artisans horlogers, monteurs de boîtes, faiseurs de ressorts, elles se mettent au travail lorsqu'on a besoin d'elles, en fonction de la demande de mouvements, de boîtes de montre et de bijoux dorés.

Les livres de comptes de certains marchands et artisans, de même que les bilans rédigés lors des faillites qui marquèrent les deux dernières décennies du XVIII^e et le début du XIX^e siècle, révèlent toutefois que le statut des doreurs et des doreuses était très ambivalent. On y discerne certes leur importance dans le processus de production : ils figurent en bonne place et parfois en nombre parmi les créanciers d'un failli. Leur revenu paraît assez élevé, du moins il permet à certaines femmes seules, notamment chargées d'enfants, de vivre honorablement, semble-t-il. Ainsi, deux requêtes présentées par des doreuses précisent, l'une que «*par son travail [...] elle gagne très honnêtement, ce qui la met en état de subvenir à ses besoins et à ceux de son enfant*», et l'autre, «*qu'elle gagne aisément [...] de quoi fournir à son entretien*»⁷. Mais, comme tous les artisans dépendants, les doreurs peinent généralement à se faire payer. Les sommes qui leur sont dues peuvent représenter plusieurs mois de travail. Quelques billets rédigés de leur main attestent même des difficultés dans lesquelles ils se trouvent du fait que leur «besogne» tarde à être rémunérée : il est vrai qu'il arrive qu'ils soient eux-mêmes débiteurs de fortes sommes représentant la valeur de l'or, du mercure, de l'eau-forte et du

6. Archives d'État de Genève [AEG], Étrangers, B 6 ; Étrangers, A 1.

7. AEG, Arch. hosp., P 146, No 1841, lettre du 10 mars 1792 ; Registres du Conseil [RC] 302, p. 1083, 29 octobre 1793.

charbon qu'ils ont dû acquérir pour se mettre à l'ouvrage⁸. De par la nature de leur activité, ils seront donc particulièrement exposés aux variations de la conjoncture économique, notamment lors de la crise qui frappera la Fabrique genevoise à la fin du XVIII^e siècle, lorsque ses produits de très haute qualité verront se fermer leurs débouchés traditionnels.

La « maladie des doreurs » : une lente prise de conscience des médecins, des « scientifiques » et des inventeurs

Des recherches menées depuis quelques années dans les sources hospitalières genevoises ont permis de mettre en évidence un autre aspect problématique de la vie des doreurs au cours de la seconde partie du XVIII^e siècle, celui de leur intoxication par le mercure. À partir de la fin des années 1740 figurent en effet de plus en plus souvent parmi les assistés de l'Hôpital général des doreurs, doreuses ou grattéboisseuses pris en charge en raison de leur incapacité, « *suite ordinaire de leur profession* », à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille⁹. Signe le plus fréquent de cet état maladif, les « *tremblements de nerfs* » qui les affectent, qui rendent leur activité professionnelle impossible et les plongent par conséquent dans la misère¹⁰.

La technique du dorage à l'amalgame exposait effectivement les doreurs qui la pratiquaient sans précautions à inhale les vapeurs mercurielles dégagées lors de l'échauffement des pièces à doré sur du charbon incandescent. Les effets nocifs de cette technique étaient connus depuis l'Antiquité, mais les méthodes préconisées pour protéger les artisans – ou les mineurs, dans le cas des mines d'or – étaient restées rudimentaires. Considéré comme le père de la médecine du travail, le médecin italien Bernardino Ramazzini (1633-1714)

8. Un autre fait intéressant est révélé par plusieurs de ces comptabilités : ces artisans étaient souvent payés en nature en dépit des critiques émises contre la pratique du truck-system, aussi bien par Isaac Cornuaud, défenseur des natifs et des artisans de la Fabrique, dont il était, que par certains négociants en horlogerie. Voir Antony Babel, *Histoire corporative*, op. cit., pp. 509-512. Parfois difficiles à utiliser ou à revendre à leur juste prix, les produits qu'ils recevaient, étaient des plus divers : blé, vin, café, sucre, huile, beurre, mais aussi dentelles, taffetas, toiles, mousselines, paires de bas, drap noir ; voir, par exemple, AEG, Industrie D 6 à D 8. Il est probable que le maître-monteur de boîtes qui payait ses doreurs en nature se débarrassait ainsi de marchandises qu'un marchand l'avait obligé à prendre en paiement.

9. Il s'agit bien pour l'institution de les aider financièrement : j'ai pu constater que ces personnes figurent plus rarement parmi les malades soignés dans l'Hôpital.

10. Le mémoire de licence d'Emmanuelle Clerc, *Femmes assistées par l'Hôpital général de Genève, 1745-1755*, Genève, Faculté des lettres, 1987 (p. 35 et 64) signale ainsi les cas de 4 femmes malades du dorage, et celui de Sandra Leporati, *Les veuves indigentes à Genève à la fin du XVIII^e siècle*, Genève, Faculté des lettres, 2000, en mentionne au moins 10.

est le premier à en avoir fait l'historique et la nosologie dans son ouvrage sur les maladies des artisans, *De morbis artificum diatriba*, publié à Modène, puis dans de nombreux pays dès 1700, mais surtout à Paris en 1777, dans une traduction française enrichie de notes importantes du chimiste Antoine-François de Fourcroy (1755-1809)¹¹. Le feu – censé éloigner les vapeurs mercurielles, l'exercice «*pour échauffer le corps*», et les masques de verre ou de «*vessie lâche*» tels que ceux que le naturaliste romain Pline l'Ancien signalait déjà dans les mines de mercure de son temps sont les seuls moyens que l'Italien préconise pour conjurer le danger. *L'Encyclopédie* de Diderot s'est aussi intéressée à la dorure : première à mentionner la maladie qu'elle provoque, l'édition de Félice (1772) recommande de travailler dans une chambre aérée et conseille aux doreurs de mettre «*dans leur bouche une pièce d'or d'un ducat, appliquée au palais*» – afin que cette dernière «*attire à elle*» le mercure –, ou même de tenter d'avaler de l'or, qui, par le même processus chimique, entraînera l'élimination, par les voies naturelles, du mercure – que l'on pourra récupérer¹² ! Dix ans plus tard, l'édition in-octavo de Berne et Lausanne en restera aux mêmes moyens de protection, mais en insistant sur les risques encourus par les doreurs, «*sujets à être perclus de tous leurs membres, ou du moins à éprouver des tremblemens causés par l'irritation de la vapeur mercurielle*»¹³.

Notons pourtant que l'*Encyclopédie méthodique*, dont la publication, plus tardive, s'étalera sur plusieurs décennies, offrira encore une image très contrastée du traitement de la question : l'article «Doreurs (Maladie des)» du dictionnaire de *Médecine*, signé par Fourcroy en 1792, correspond pratiquement aux pages de l'ouvrage de Ramazzini sur le sujet, mais amputées des notes novatrices dans lesquelles Fourcroy avait préconisé la construction de tuyaux de tôle dirigeant les fumées vers l'extérieur, ainsi qu'un régime lacté et le recours à des purges et à des vomitifs¹⁴. En revanche, le volume IX de la *Médecine*, publié en 1816, fournira une description beaucoup plus complète des symptômes de la maladie des doreurs dans ses articles «Mercure» et

11. Bernardino Ramazzini, *Essai sur les maladies des artisans*, trad. du latin par M. [Antoine-François] de Fourcroy, Paris, 1777. Fourcroy sera l'auteur de nombreux articles de *l'Encyclopédie méthodique*. Ramazzini est particulièrement connu pour sa manière d'observer les artisans sur leur lieu de travail en vue de déterminer l'origine de leur maladie.

12. *Encyclopédie ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines*, Yverdon, t. XIV, 1772, p. 415.

13. Berne et Lausanne, t. XI, 1782, p. 271.

14. *Encyclopédie méthodique, Médecine*, tome V (partie II), Paris, 1792, p. 504 ss; Ramazzini, *Essai*, p. 38, notes 3-5.

«Mercuriel (tremblement)». Y figureront les récents perfectionnements apportés aux conditions de travail de ces ouvriers, et surtout la remarque critique que «*si la cupidité ou la routine n'avoient pas continuellement retardé jusqu'à ce jour ces importantes améliorations, [...] les opérations des arts dans lesquelles le mercure se trouve employé n'entraîneroient déjà plus dans nos grandes cités aucun des accidents qui en sont si souvent la suite*», l'autorité administrative ne pouvant «*laisser subsister la cause sans crime, lorsqu'il est reconnu qu'elle a cessé d'être inévitable*» (art. «Vapeurs mercurielles»). En outre, mention y sera faite des travaux des «hommes éclairés et bienfaisants» que sont les Gosse père et fils (de Genève), Antoine-André Ravrio (1759-1814), dont un legs finança le prix de l'Académie des sciences en 1816, et Jean-Pierre-Joseph Darctet (1777-1844), qui venait d'inventer un moyen très simple de protéger les doreurs, le «*fourneau d'appel*» (art. «Mercuriel (tremblement)»)¹⁵. Enfin, l'article «Tremblement mercuriel» du volume XIII, paru en 1830 et signé Gibert, proposera divers traitements de la maladie préconisés par le Dr François-Victor Mérat de Vaumartoise (1780-1851), connu pour ses travaux sur l'éther et sur l'opium¹⁶.

Un lien existe sans aucun doute entre la prise en compte au sein de l'Hôpital des symptômes de l'intoxication au mercure de certain(e)s assisté(e)s et la diffusion dans les milieux cultivés et scientifiques de l'Europe des Lumières d'informations plus précises sur les maladies liées au travail et plus particulièrement les ravages du dorage à l'amalgame¹⁷. Cette diffusion s'inscrit elle-même dans le contexte de l'émergence de cette «technologie politique» – si bien décrite par Liliane Hilaire-Pérez – qui pousse les administrations étatiques française et anglaise à favoriser les inventions, à multiplier les enquêtes et les réseaux nationaux et internationaux d'échanges d'informations, voire à pratiquer intensivement l'espionnage industriel et le débauchage d'artisans étrangers¹⁸.

Genève ne reste pas à l'écart de cet intérêt pour les sciences appliquées; tandis que quelques «ingénieurs» et «mécaniciens» – dont l'histoire reste à

15. *Encyclopédie méthodique, Médecine*, tome IX, Paris, 1816, pp. 700 et 708.

16. *Encyclopédie méthodique, Médecine*, tome XIII, Paris, 1830, pp. 313-314.

17. Cette préoccupation pour la santé des artisans et des ouvriers apparaît peu à peu dans de nombreuses publications: son étude dépasserait le cadre limité de cet article. Bornons-nous à signaler pour la dorure les travaux, présentés dans le cadre de la Société royale de Médecine de Paris dans les années 1780, de Pajot des Charmes et du Dr Beerenbrock, médecin à Montpellier: Arlette Farge, «Les artisans malades de leur travail», *Annales ESC*, 32 (1977), pp. 993-1006.

18. Liliane Hilaire-Pérez, *L'invention technique au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel (L'évolution de l'humanité), 2000, notamment p. 53 ss.

écrire – y mettent leurs compétences techniques au service de l'industrie textile et de la Fabrique, les savants locaux, formés dans des académies proches ou lointaines, y plaident pour une meilleure formation des artisans par le développement de l'enseignement de la géométrie, de la physique, de la chimie et de la mécanique. Cette volonté de collaboration entre hommes de science et hommes de métier – avec toutes les rivalités qu'elle impliquera immanquablement ! – conduira à la création en 1776 d'une société pour l'Encouragement des Arts, soit de la « Société des Arts », sur le modèle des sociétés du même nom plus anciennes de Londres et de Paris, lesquelles, comme le spécifiait le règlement de cette dernière en 1730, étaient des « *Assemblées de personnes, les premières appliquées à la pratique des Arts et les autres aux connaissances qui peuvent en opérer la perfection* »¹⁹.

Ainsi, réunissant aussi bien des hommes de science, des artisans et des artistes que des agronomes et des médecins, la Société des Arts s'efforcera d'organiser des cours théoriques « *appliqués aux arts mécaniques* », en vue de mettre à la portée des artisans les connaissances dont ils ont besoin pour comprendre le maniement de leurs outils et le mécanisme compliqué des montres qu'ils fabriquent, mais aussi les lois physiques et chimiques qui régissent les matières qu'ils mettent en œuvre. Elle cherchera en outre à promouvoir des inventions et des découvertes utiles dans les domaines des arts, de l'économie domestique et de l'agriculture. Pour des raisons politiques, elle interrompt ses réunions et ses travaux en 1782, mais elle les reprend en 1786. Quelques savants y donnent désormais des cours gratuits aux artisans et examinent lors de ses séances des propositions qu'ils ont reçues en vue d'apporter une solution à toutes sortes de problèmes techniques. Pour le sujet qui nous occupe, il est particulièrement intéressant de suivre le combat qui fut mené entre 1776 et 1815 contre l'intoxication des doreurs par les vapeurs mercurielles.

Alertée par certains de ses membres actifs dans la Fabrique ou par la direction de l'Hôpital général, la Société des Arts de Genève met en effet dès sa création la question des doreurs à son programme de concours. Et sans attendre, le maître-orfèvre et émailleur, Pierre-André Chambrier (1748-1818), lui adresse le 26 juillet 1776 un mémoire sur un fourneau destiné à protéger les doreurs de petites pièces, dont il présente une esquisse le 5 août. Il s'agit d'un fourneau qu'il a lui-même fait construire et expérimenté en Angleterre durant plusieurs années ; il se compose de trois parties : un foyer, une « chape » et des tuyaux que l'on peut ajuster contre une fenêtre ou sur une cheminée.

19. *Ibid.*, p. 167.

Les vapeurs – et la fumée du charbon – qui s'y forment sont évacuées par le courant d'air ascendant qui circule entre la petite porte qui s'ouvre sur sa face antérieure et le tuyau de tôle dirigé vers l'extérieur. Chambrier parle en homme d'expérience préoccupé par les drames vécus par les doreurs, aux-quels il reproche toutefois de ne chercher « *qu'à retarder l'époque de leurs infirmités et non à les éviter totalement* ». Son appareil est si simple et bon marché qu'il ne doute pas que son usage se généralisera dès que ses avantages auront été reconnus²⁰.

C'est toutefois le projet – postérieur – du pharmacien et chimiste Pierre-François Tingry (1743-1821) qui retient l'attention du comité de la Société et qui obtient finalement le prix : ce mémoire sera publié en France quelques mois plus tard, dans les *Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle et sur les Arts* de l'abbé François Rozier²¹, et à Genève, dans les *Mémoires de la Société des Arts*²². Le fourneau de Tingry paraît être confié à divers artisans pour « essai » durant un certain temps, mais ses défauts rebutent ceux qui l'utilisent. Sa diffusion semble d'ailleurs moins préoccuper le comité de la Société que le conflit et l'honneur blessé des deux hommes entrés en compétition. En effet, les efforts de ces derniers seront surtout consacrés durant les années suivantes à la rédaction de pamphlets dans lesquels ils s'emploieront à dénoncer la mauvaise foi de leur rival²³. Au point que M. Clavière, « *témoin comme directeur de l'Hôpital des infirmités de plusieurs malheureux des deux sexes affectés par les funestes vapeurs de mercure, sollicite [un an plus tard] la prompte distribution des fourneaux préservateurs* ». C'est à ce moment-là que la Société des Arts fait construire à leur usage 40 « *entonnoirs [...] d'une méthode très propre à détourner les vapeurs malignes de mercure* », en spécifiant qu'ils sont non seulement destinés aux pauvres de l'Hôpital, mais aux personnes qui ont un établissement de dorage « *et non à celles qui vont*

20. Pierre-André Chambrier, *Au public. Taupe pour ses défauts et linx pour ceux d'autrui. Exposé par lequel je prouve que M. T... n'est point l'inventeur du fourneau qui lui a valû une récompense et des éloges*, Ce 1^{er} mai 1778, Genève, 1778 (*Bibliographie Rivoire* [désormais BR], 1707), dans lequel Chambrier défend son projet et critique celui de Tingry, qu'il accuse de plagiat.

21. Tome X, partie II, juillet 1777, Paris, 1777.

22. [Genève] 1778-1780, pp. 77-88. Tingry insistera toujours sur le fait qu'il faut pouvoir récupérer le mercure qui se dépose sur les parois de l'appareil, et que ces fourneaux doivent être amovibles, la plupart des doreurs n'ayant pas d'atelier fixe.

23. *Réponse à la brochure de M. Chambrier, du 1^{er} mai 1778*, 12 mai 1778, par Tingry, maître en pharmacie et démonstrateur en chimie. Genève 1778 [BR, 1708]. Pierre-André Chambrier, *Réplique à la Brochure de M. Tingry, qui répond à mon Mémoire du 1^{er} May dernier*, 10 novembre 1778, Genève, 1778.

travailler comme journailler»... Les bienfaits qui en ont peut-être résulté n'ont pas laissé de traces dans les archives²⁴.

Grâce au don anonyme d'un citoyen désireux de trouver le moyen de rendre les Arts mécaniques «moins malsains ou moins dangereux», un prix annuel est créé en 1783 par l'Académie royale des sciences de Paris. Une fois encore, le premier sujet proposé porte sur les dangers auxquels les doreurs sont exposés. Le Genevois Henri-Albert Gosse (1753-1816), pharmacien, naturaliste et chimiste, qui avait été en relation avec Fourcroy durant ses études à Paris, rédige alors un mémoire *Sur la nature et les causes des maladies auxquelles sont exposés les doreurs sur métaux et sur les moyens de les en préserver*. Il remporte le prix, bien que son «préservateur» ne s'applique qu'aux petites pièces, alors que l'Académie aurait aussi désiré mettre à l'abri les doreurs de grosses pièces²⁵. Une annonce de Gosse publiée en 1785 dans la *Feuille d'avis* de Genève montre qu'il s'occupe activement de la diffusion de son invention, ce qui confirme que les préservateurs antérieurs n'ont pas répondu aux espoirs qu'ils ont suscités: on expliquera plus tard qu'ils ont été vainement proposés aux doreurs, qui ont négligé de s'en servir²⁶. En 1789 et 1791, la Société des Arts recommande que l'on fasse bénéficier les doreurs de l'invention de Gosse²⁷. Une «Commission sur les fourneaux» y est créée en 1795, au sein de laquelle Gosse et d'autres membres de la Société s'emploieront durant plus d'une quinzaine d'années à l'expérimentation et à l'amélioration des nouveaux fourneaux. Installés dans deux ateliers mis à la disposition d'une maîtresse doreuse et de ses apprenties, ces préservateurs susciteront l'intérêt de plusieurs bijoutiers, qui en feront à leur tour construire dans leurs propres ateliers. Un doreur parviendra même à copier

24. Archives de la Société des Arts [ASA], Copies des procès-verbaux, I, p. 66, 7 juillet 1777; Archives d'État de Genève [AEG], Arch. hosp., Aa 107, p. 8, 9 juillet 1777.

25. *Histoire de l'Académie royale des sciences. Année 1783, avec les Mémoires de Mathématique et de Physique pour la même année*, tirés des Registres de cette Académie, Paris, 1786, pp. 24-27. Gosse rédigera en 1785, pour la même Académie, un autre mémoire, consacré aux intoxications qui affectaient les chapeliers de la même manière, proposant de remplacer le mercure par du plomb: ces artisans utilisaient en effet du nitrate de mercure pour «secréter» (feutrer) les poils dont étaient faits les chapeaux.

26. *Feuille d'avis*, 7 décembre 1785, p. 565. *Précis historique de la Société pour l'avancement des arts*, Genève, 1792, p. 12 (distribué en 1795) [BR, 5420].

27. ASA, Copies des procès-verbaux, II, p. 318, 30 mars 1789. Gosse préconise aussi, sans grand succès, l'utilisation de gants. AEG, Arch. hosp., Aa 108, p. 507, 28 décembre 1791. Notons qu'à la même époque, un fonds (sans intérêts) est également constitué par la Société des Arts pour procurer de l'amalgame aux doreurs et doreuses.

subrepticement le fourneau de Gosse, à en fabriquer un pour son usage particulier et à y intéresser d'autres membres de la Société²⁸.

Pourtant, la correspondance et les réflexions rédigées par Gosse au terme de cette expérience trahissent un profond malaise : il s'y plaint de n'avoir pas été véritablement soutenu par le comité de la Société des Arts – dont personne ne s'est déplacé, précise-t-il, pour examiner son installation. Il est vrai que cette période d'essais coïncide pour Genève avec les années de sa «réunion» à la France (1798-1813) – lesquelles succèdent à la période révolutionnaire (1792-1798) durant laquelle la plupart des membres de la Société des Arts étaient accaparés par d'autres tâches. En 1797, lorsque Gosse se rend à Paris pour y défendre les intérêts de la cité, menacée d'être annexée par la France, il paraît même décidé à quitter la Société des Arts : il semble bien que ce soit à la suite de différends nés de ses expérimentations. Poursuivant néanmoins ces dernières, il ne cessera d'affirmer que les préservateurs coûtent trop cher aux doreuses et qu'il faudrait donc que des personnes charitables en financent l'achat²⁹.

Peu après le décès d'Henri-Albert Gosse en 1816, son fils, le médecin Louis-André Gosse (1791-1873), publiera à Genève et en France ses travaux consacrés aux maladies qui frappent les artisans dans tous les secteurs d'activité³⁰. Préconisant l'utilisation de masques spécifiques à chaque métier et conçus en fonction des substances nocives dont il s'agit de se protéger, il perfectionne notamment divers modèles décrits peu de temps auparavant par le Dr Macquart et C. Antoine Brizé-Fradin dans leurs publications³¹. À cette époque, toutefois, depuis la dissolution de la Commission sur les fourneaux en 1813, l'intérêt pour le sort des doreurs genevois semble avoir faibli au sein de la Société des Arts. Certes, on y

28. ASA, Procès-verbaux, III et IV. Dénommé Robert, ce doreur aurait obtenu du ministère français une «récompense d'émulation».

29. BPU, Ms. 2145, correspondance A.-L. Tingry; Ms fr. 1683 et Ms fr. 2658, Papiers Henri-Albert Gosse, Arts appliqués, 8 et 9. Parmi ces documents figurent plusieurs billets signés par des bijoutiers – ou des doreuses – attestant que les fourneaux ont protégé les femmes qui les utilisaient.

30. Louis-André Gosse, *Propositions générales sur les maladies causées par l'exercice des professions*, thèse de la Faculté de Médecine de Paris, 1816 (ouvrage théorique présentant un «Tableau synoptique des professions qui peuvent devenir nuisibles»), et Id., *Sur l'hygiène des professions insalubres*, dans *Bibliothèque universelle, Sciences et Arts*, t. IV, Genève, 1817, p. 57 ss, pour les masques.

31. [Louis-Charles] Macquart (1745-1808/18?): *Encyclopédie méthodique, Médecine*, et Brizé-Fradin: *Annales des arts et des manufactures*, Paris, 1811, vol. 50, p. 203; Brizé-Fradin, né à Liège en 1767, est notamment l'auteur d'un mémoire sur les *Secours à employer dans l'exploitation des mines de houille* publié à Paris en 1814.

saluera en 1818 l'envoi par Jean-Pierre-Joseph Darcet (ou d'Arcet), chimiste français renommé, de son *Mémoire sur l'art de dorer le bronze au moyen de l'amalgame d'or et de mercure*, qui vient d'être couronné par l'Académie des sciences de Paris. Et Tingry se prononcera même pour la création d'une nouvelle commission, chargée de faire bénéficier les doreurs de cette invention³². Dans l'état actuel des recherches, j'ignore encore quels en seront finalement les conséquences pour les artisans. Le fourneau et les mesures de précaution proposés par Darcet marquent certainement un progrès par rapport aux « préservateurs » antérieurs ; largement diffusés en France, ils seront aussi adoptés dans le Canton de Neuchâtel, dont le gouvernement s'inquiétera pourtant encore en 1841-1842 du nombre élevé de cas de « tremblement mercuriel » signalés dans les ateliers de doreurs.

Il faudra donc attendre les expériences sur la dorure galvanique (ou électro-chimique), réalisées entre 1825 et 1840 par le physicien genevois Auguste De la Rive (1801-1873) et, peu après à Neuchâtel, par A.-O. Matthey, essayeur-juré, et Auguste Jeannneret-Grosjean, pour que le dorage des montres et des bijoux cesse d'être une cause de maladie, de mortalité et de misère aussi préoccupante dans le monde de la Fabrique durant la seconde partie du XIX^e siècle³³. Les recherches du Genevois seront couronnées en 1841 par l'Académie des sciences de Paris et celles des deux Neuchâtelois par la Société d'émulation de leur ville³⁴.

Quand la maladie frappe... (env. 1750-1820)

« *En somme il n'y aurait pas de tremblement mercuriel. Le tremblement mercuriel serait tout simplement un tremblement hystérique. [...] Cette manière de voir va inspirer notre thérapeutique. Nous ne donnerons pas à nos malades le traitement antimercuriel, les iodures, les bains de vapeur... etc., mais les soignerons comme des hystériques, soit par la suggestion, l'hydrothérapie, etc. »*

32. ASA, Copies des procès-verbaux, IV, p. 58, 8 décembre 1818. Marc-Auguste Pictet, *Correspondance. Sciences et techniques, t. I. Les correspondants genevois*, texte établi et annoté par René Sigrist, Genève, Slatkine, 1996, p. 773.

33. C'est un point qu'il reste à vérifier par de nouvelles recherches.

34. Alphonse Petitpierre, *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel, 1791-1848*, Neuchâtel, 1874, pp. 265-266. Isaac Benguigui, *Trois physiciens genevois et l'Europe savante. Les De la Rive (1800-1920)*, Genève, 1990, pp. 126-130 ; le fameux Prix Montyon gagné en 1841 – du nom du philanthrope français, Antoine Jean-Baptiste Robert Auget, baron de Montyon (1733-1820), qui avait légué d'importants fonds à l'Institut de France pour le fonder – fut partagé entre De la Rive, l'Anglais George Richard Elkington (1801-1865) et le vicomte français François-Albert-Henri de Ruolz, qui avaient travaillé sur les mêmes procédés.

Ainsi se termine une conférence prononcée en 1892 par le grand neurologue Jean Marie Charcot (1825-1893), connu pour ses recherches sur l'hystérie et l'hypnose. Après avoir présenté à son auditoire trois hommes atteints de tremblements (dont l'un souffre d'une sclérose en plaques, et les deux autres d'un tremblement mercuriel), il y reprend simplement à son compte des idées exprimées quelques années plus tôt par son collègue le docteur Maurice Letulle (1856-1929) dans deux articles consacrés à l'hydrargyrisme, soit aux intoxications provoquées par le mercure³⁵. Bien qu'il y cite aussi l'ouvrage de Ramazzini/Fourcroy – dont les exemples de maladie évoqués relèvent selon lui de la «légende» – ce célèbre médecin n'a visiblement pas suivi les conseils de l'Italien en se rendant dans les ateliers où travaillent les artisans intoxiqués. À l'exception des deux hommes qui servent à sa démonstration lors de son exposé (un doreur et un «secréteur de poils»), il n'a pas non plus dû rencontrer beaucoup de ces «mercuriels». Sa curieuse prise de position prouve du moins que le mercure faisait encore des ravages dans la France de la fin du XIX^e siècle – un vieil artisan parisien présent à ma conférence en 2001 tempéra mon optimisme en faisant même remarquer que c'était encore le cas actuellement dans certains métiers d'art! – et surtout que la condition réelle des personnes malades de leur travail était mal connue, tout comme elle l'avait été par leurs contemporains au XVIII^e siècle et l'est encore par les historiens d'aujourd'hui.

C'est ce qui me paraît faire l'intérêt des informations qui se trouvent dans les archives hospitalières de l'époque, même si elles sont très lacunaires et nécessitent des recherches souvent peu gratifiantes. Pour connaître les doreurs et doreuses malades, il faut en effet utiliser les (très) grands et (très) lourds registres des assistés de l'Hôpital général – lesquels sont dans un état de délabrement qui en rend la consultation compliquée et n'encourage pas le chercheur ou la chercheuse à y faire des vérifications, ou à revenir sur des cas qui auraient pu échapper à sa perspicacité.

Mes premières recherches m'avaient amenée à constater que parmi les assistés de l'Hôpital se trouvaient d'une part des personnes atteintes de «tremblements de nerfs» et, d'autre part, des doreurs incapables de subvenir à leurs besoins. En étendant mes investigations à l'ensemble des registres couvrant la deuxième partie du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle³⁶, ainsi

35. Intitulée «Existe-t-il un tremblement mercuriel», la leçon fut publiée, transcrise par Paul Blocq, dans *Le mercredi médical*, 1892, 25 : 293-294 et figure sur le site web de la revue *The Art Bin ORIGO*, no 23 (7 janvier 2003), art-bin.com/art/ocharcot.html, accompagnée d'un commentaire anonyme en anglais.

36. Notamment les séries Arch. hosp., Hd et He (1749-1820).

qu'à d'autres documents fournissant des informations sur ces personnes, j'ai pu établir que ces malades travaillaient pour la plupart dans le dorage et que ces doreurs miséreux étaient en fait handicapés par leur intoxication, mis à part quelques cas de chômage dus à la crise de la fin du XVIII^e siècle.

Près d'une centaine de dossiers ont ainsi pu être constitués concernant quelque 120 doreurs, doreuses et gratteboisseuses assistés par l'Hôpital entre 1750 et 1820. Comme je l'ai déjà souligné, ces personnes ne représentent pas toutes celles qui étaient atteintes de la maladie du mercure. Durant les premières années, les procureurs, mal informés, ne perçoivent pas toujours la relation qui existe entre l'activité professionnelle de l'assisté et son état maladif; ni le métier, ni la description des symptômes ne figurent donc dans les petits dossiers récapitulatifs qu'ils rédigent pour chaque personne dont ils s'occupent. En outre, de nombreux doreurs et doreuses étant d'origine étrangère, ils étaient renvoyés chez eux lorsqu'ils étaient malades ou tombaient à la charge de l'Hôpital. Une proportion importante des personnes intoxiquées à Genève finissent donc leurs jours dans leur pays d'origine³⁷. À l'inverse, quelques doreurs qui s'étaient rendus à Besançon ou à Grenoble durant la période révolutionnaire rentrèrent malades à Genève³⁸. Enfin, les doreuses dont les maris exerçaient un autre métier étaient généralement en mesure de se faire soigner à domicile par un médecin à leurs frais: pratiquement «invisibles», elles sont donc absentes de notre corpus de données.

La majorité des doreurs et doreuses assistés par l'Hôpital présentent des troubles liés à leur profession. Quelques-uns sont simplement «*malades*» ou âgés. Parfois aussi on les aide financièrement pour leur permettre de se remettre au travail, soit en leur fournissant de quoi se remettre au dorage, soit, plus rarement, en favorisant l'apprentissage d'un autre métier. Ces troubles sont ceux que décrivent les ouvrages et encyclopédies de l'époque: les doreurs genevois souffrent de «*tremblements (de nerfs)*» «*dus au mercure*» ou «*dus au dorage*», de troubles de la vue (fréquents également chez les

37. En font partie les Genevoises qui avaient épousé un étranger, vu qu'elles perdaient leur droit d'être assistées par l'Hôpital: ainsi, une fois leurs économies épuisées par la maladie de la femme, les époux Jeanne Rollier (doreuse) et Pierre-David Cartier, d'Orbe, reçoivent un viatique pour retourner à Orbe (1767).

38. Sur ces deux essais de création de manufactures en France, voir Robert Chagny, «À propos des relations économiques entre la France et Genève à la veille de l'annexion: la tentative de délocalisation à Grenoble d'une manufacture genevoise d'horlogerie», in Liliane Mottu-Weber, Joëlle Droux (éd.), *Genève française 1798-1813: nouvelles approches*, Actes du colloque tenu du 12 au 14 novembre 1998, Genève, 2004, pp. 241-258 (M.D.G., 62), et Florence Arnould, *Laurent Mégevand et l'introduction de l'horlogerie à Besançon (1793-1814)*, mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Université de Franche-Comté, Besançon, 1989.

gratteboisseuses), « *d'infirmités* », « *d'impotence* », de paralysies et de rhumatismes « *dus au dorage* » ; ils sont perclus, ont des crampes, de l'asthme, la « *tête foible* » ou le « *cerveau dérangé* ». Empêchant toute activité professionnelle ou sociale, ces symptômes et ces « *violents maux* » marginalisent ceux qui en sont frappés. Certains doreurs sont retrouvés en train de mendier ou d'errer dans la campagne. Leur « *mélancolie (noire)* » et leurs envirtements répétés³⁹ trahissent leur état dépressif et leur désespérance. Un certain nombre de suicides – et même de noyades (accidentelles?) – pourraient donc être une conséquence directe de la maladie. *L'Encyclopédie méthodique* ne précise-t-elle pas que plongé dans un état de dépendance absolue, « *l'infortuné malade, agité de mouvements convulsifs [...] , peut à peine marcher, avaler, parler* », et même porter ses aliments à sa bouche⁴⁰ !

Dans nos dossiers apparaissent aussi bien des célibataires, des veufs et des veuves, des couples de doreurs, que des familles dans lesquelles plusieurs générations sont atteintes par l'intoxication. L'on constate alors que certains des enfants de ces doreurs présentent les mêmes symptômes, soit qu'ils se soient tenus auprès de leurs parents en train de travailler, soit qu'ils aient exercé très tôt le même métier. L'un des mémoires qui préconisent la construction de cheminées d'aération relève bien que laisser jouer des enfants aux pieds de leur mère occupée au dorage était une pratique courante. D'autres enfants sont « *mal constitués* », scrofuleux, ou souffrent d'*« infirmités* telles que l'épilepsie, les rhumatismes, les troubles de la vue ou l'*« imbécillité*», dont les causes remontent probablement à la grossesse de leur mère ou à la période d'allaitement⁴¹. Quelques recherches menées dans les registres d'état civil (mariages, baptêmes et décès) prouvent que ces enfants ont eu des frères et des sœurs décédés dans leur plus jeune âge. On peut en outre se demander si de nombreux enfants mort-nés n'étaient pas eux aussi les victimes du mercure. L'une des doreuses, par exemple, dont l'activité est attestée par le dénombrement de 1788, est d'abord assistée en 1792 parce qu'elle ne parvient pas à gagner sa vie et, plus tard, du fait qu'elle est finalement « *affectée par le mercure* ». Or, dès ses premières couches (1792) elle se trouve en difficulté et met au monde un enfant mort-né. Lors des suivantes, le

39. Ramazzini aussi bien que *l'Encyclopédie méthodique* signalent en effet que les doreurs voient diminuer leurs tremblements quand ils boivent du vin !

40. *Encyclopédie méthodique, Médecine*, tome IX, Paris, 1816, p. 700 (« Mercure »).

41. Les travaux scientifiques signalent effectivement que le mercure traverse la barrière placentaire et est excrété dans le lait maternel.

drame se produit à nouveau, et elle finira par mourir en 1797 en accouchant de son troisième enfant mort-né⁴².

Au fil des registres, il a été possible de reconstituer l'histoire particulièrement sombre de plusieurs familles de doreurs.

1) Voyons celle des descendants de Gabriel Trolliet (Troillet), monteur de boîtes, et de son épouse Ève, née Calame en 1726, doreuse décédée en 1808 après 10 ans de veuvage et plus d'une quinzaine d'années de maladie due au mercure. De leurs six enfants nés entre 1760 et 1773, trois au moins s'adonnent au dorage, Alphonse-Antoine (1761-1814), Élisabeth (1764-1825) et Jean-François (1768-1831). On ne connaît pas la profession de leur frère Jacques-Étienne (1771-1832), qui est assisté comme tous les autres durant de longues années, ni celle de la cadette, Marguerite, née en 1773, et qui met au monde un bâtard recueilli par l'Hôpital en 1807⁴³.

– L'aîné, Alphonse-A., doreur, se marie et a à son tour 6 enfants entre 1788 et 1803 ; il est signalé comme malade du dorage dès 1802 ; la situation de sa famille se dégrade rapidement, malgré quelques périodes où il parvient à reprendre son activité et où ses enfants – bien que parfois indiqués comme « *presque nuds* » ou « *malades* » – sont placés par l'Hôpital dans des filatures et chez des indienneurs locaux. Il meurt à 54 ans, après quelques mois de veuvage, en 1814. Cette famille est considérée comme « *malchanceuse* » mais intéressante : on reproche seulement au père son trop grand « *goût pour la loterie* ».

– Élisabeth, née en 1764, doreuse célibataire, est elle aussi considérée comme « *très affectée par le mercure* » à partir de 1802-1803 : elle est aussi endettée. Après quelques aides sporadiques (matières premières, vêtements), elle est placée à la campagne d'où elle revient parfois pour être soignée dans l'institution. Considérée comme « *un peu folle* », elle reçoit une pension mensuelle régulière et des remèdes de 1816 à son décès en 1825.

– François, né en 1768, doreur célibataire, d'abord affecté de tremblements (1803), est signalé comme un peu aliéné l'année suivante, puis comme « *très pénible* », au point que sa mère demande qu'on l'interne dans la Maison des aliénés. Jusqu'à sa mort en 1831, il fera des va-et-vient entre l'institution, des familles de paysans à la campagne et quelques femmes charitables qui le

42. AEG, Arch. hosp., Hd 7/329, 1792-1797.

43. AEG, Arch. hosp., Hd, He, Ma, *passim*. État civil : Registres des baptêmes et Livre des morts. Recensements.

recueillent : « *il n'est bien nulle part* », au point qu'on s'adressera au maire de la ville pour qu'il le fasse enfermer.

2) Trois des enfants d'Élisabeth Narbel et de Pierre Ducol, originaire de Die en Dauphiné, coupeur de bois, d'abord installé à Avully puis à Cartigny, décédé en 1784, sont actifs dans le dorage.

– Marie, née en 1759, est la première à être aidée par l'Hôpital à partir de 1788, et on l'envoie à la campagne. En 1793, son tremblement augmente et on l'assiste désormais régulièrement, notamment aussi en raison du chômage qui touche tous les métiers de l'horlogerie. Les années suivantes, déjà infirme et malgré ses séjours à la campagne, elle est plusieurs fois réprimandée pour sa mauvaise conduite ; elle finit par contracter une maladie vénérienne, pour laquelle elle est soignée dans l'Hôpital. Elle meurt en juillet 1801 « *de marasme* », à 41 ans.

– Jeanne, née en 1753, épouse le menuisier Henry Gobia, qui se met lui aussi au dorage. Ils ont un enfant vers 1788. En 1798, la mère et le fils sont malades du mercure : elle demande de pouvoir passer quelque temps à la campagne. Quatre ans plus tard, Jeanne présente la même requête ; la direction de l'Hôpital constate que ces gens sont « *dans un triste état, abîmés par le dorage et tout à fait misérables* ». Son mari meurt en 1804 et on accorde à la veuve de « *prendre les bains d'Arve* ». S'étant remariée en 1805, elle cesse d'être assistée et l'on perd sa trace.

– Étienne, enfin, né en 1766, épouse en 1792 Julie Serre, une doreuse de son âge. D'abord coupeur de bois, il semble s'être mis lui aussi au dorage. Ils auront 8 enfants, dont plusieurs naîtront alors que Julie est déjà malade du mercure et trois au moins mourront avant l'âge de 2 ans ; en 1805, la direction de l'Hôpital s'émeut du fait qu'elle allaite un enfant en nourrice alors que toute la famille est « *affectée du dorage* » ; on finit par recueillir la mère et deux de ses filles atteintes : l'une est « *devenue imbécile* », sa mère « *continuant à dorer* », et l'autre souffre d'infirmités. Ces deux enfants sont envoyées dans des villages savoyards voisins⁴⁴ ; leur mère passe les trois dernières années de sa vie chez d'autres paysans, et ses filles sont finalement dispersées dans des familles de la région. Le père, toujours assisté, survivra jusqu'en 1825.

3) Dans la famille du tireur d'or Jean-Marc Gravière, mort d'une mauvaise chute le 6 mai 1754, la vie ne fut pas facile non plus. Sa veuve, Persine

44. La plus âgée, Suzanne, née en 1801, y mènera une vie tumultueuse, vagabondant, disparaissant plusieurs fois, accouchant d'une fille en 1831, de nouveau suivie par l'Hôpital jusqu'au-delà de l'année 1832.

Revilliod, meurt dix ans plus tard, ayant à peine eu le temps d'élever les cadets de ses 8 ou 9 enfants : plusieurs de ces derniers sont placés à la campagne en tant qu'orphelins. Puis, formées au dorage, trois des quatre filles doivent être suivies par l'Hôpital quelques années plus tard.

– Marguerite, née en 1743, mère d'un petit bâtard, Abraham, en 1763, est bientôt signalée comme malade de tremblements de nerfs.

– Judith, doreuse, née en 1748, est frappée à son tour en 1788 ; on pense d'abord que les bains d'Aix seraient propices à son rétablissement, puis on la place à la campagne en 1790, vu l'aggravation rapide de son état de santé. Elle meurt finalement à l'Hôpital en août 1795 à 47 ans.

– Jeanne-Suzanne, née en 1754, grattéboisseuse puis doreuse, est également prise en charge par l'institution en 1788, puis en 1790 : sa sœur signale que sa profession l'a rendue malade. On pense qu'un séjour à la campagne et du lait lui feront plus de bien que les remèdes ordinaires. On l'y envoie. Dix ans plus tard, elle est « *malade de corps et d'esprit* » et ne peut rien faire. Elle meurt en mars 1809 d'hydropsie à l'Hôpital, âgée de 55 ans.

– Un de leurs frères, Jean, est soigné pour « *maladie* » à partir de 1796, et meurt en 1801 à 56 ans.

4) Une situation comparable peut être observée chez Anne Berger, veuve de l'orfèvre Antoine Dalleizette, et ses trois filles, nées entre 1762 et 1766 : elles sont toutes les quatre doreuses et intoxiquées par le mercure, et devront être assistées durant les deux dernières décennies du siècle⁴⁵.

Ces quelques familles choisies parmi tant d'autres en raison des informations utiles que j'ai pu réunir à leur propos nous permettent de percevoir plusieurs éléments importants. On y entrevoit la diversité des manifestations de la maladie et des conséquences que cette dernière entraîne sur le plan médical et social. Y apparaissent aussi les mesures et remèdes préconisés par les médecins : ce sont des séjours « *dans la Maison* » (donc en ville), où les malades sont suivis et soignés, ou à la campagne, au bon air, en pension dans des familles de paysans choisies et rétribuées par l'Hôpital⁴⁶. Le lait de chèvre, les bains dans l'Arve et les bains thermaux – notamment ceux d'Aix – ainsi que divers remèdes pharmaceutiques non spécifiés sont parfois mentionnés, aussi bien dans les registres de l'Hôpital que dans les comptes de l'officine du pharmacien Gosse⁴⁷.

45. AEG, Arch. hosp., Kb 8 ; Aa 109, p. 348 ; Ac 1/5.

46. La pension, souvent accordée à ces malades à partir du jour où leur maladie paraît incurable, sert précisément à dédommager les familles de nombreux villages des environs de la ville.

47. AEG, Commerce, F 64, Grand-Livre d'Henri-Albert Gosse, 1789-1807.

Conclusion

Bien qu'il faille se garder de surestimer la gravité et l'importance statistique de cette intoxication par rapport à l'ensemble des maladies et des accidents qui causaient la mort des Genevois à cette époque⁴⁸, le tableau qui vient d'être (trop rapidement) brossé est impressionnant. Certes, les doreurs atteints par le mercure ne mourraient pas tous jeunes, «tout de suite»⁴⁹, surtout à partir du moment où ils ont pu être mieux protégés et où une aide leur a été dispensée à un stade plus précoce de leur maladie. Ils atteignaient assez souvent un âge respectable. Mais l'état de dépendance dans lequel ils étaient plongés, ces longues années durant lesquelles ils devaient être assistés financièrement et où on les envoyait d'un village à l'autre, au gré de la plus ou moins bonne disposition des familles paysannes à les accueillir, est frappant. Bien souvent ils finissaient leurs jours dans un état de déchéance absolue, grabataires, ivrognes invétérés, vagabonds ou frappés d'aliénation mentale. On peut même se demander si le spectacle même de leurs infirmités n'était pas considéré comme trop pénible à supporter par leur entourage familial et social, ce qui expliquerait la constance avec laquelle ils sont éloignés de la cité – et avec laquelle ils demandent eux-mêmes à l'être –, même si le «bon air» et le lait qu'ils trouvaient à la campagne les incitaient aussi à s'y exiler.

Confronté à ce sombre tableau, on s'étonne toutefois de l'inertie, voire de la résignation, du corps médical genevois, dont aucun membre n'a, à ma connaissance, empoigné le problème à bras-le-corps avant les travaux de Louis-André Gosse⁵⁰. Dans le cadre de l'Hôpital lui-même, les malades paraissent généralement mieux suivis et soutenus par des pasteurs – lesquels insistent sur la gravité de leur cas — ou par des savants et des magistrats qui figurent parmi les procureurs de l'institution. Dans la mesure où l'on reproche communément aux doreurs leur insouciance ou leur négligence, il me paraît important de rappeler aussi que des erreurs aux conséquences funestes furent

48. Voir par exemple Alfred Perrenoud, *La population de Genève*, op. cit., pp. 411-495 et les travaux du Dr Louis Odier (1748-1817), dans lesquels il énumère un large éventail de maladies meurtrières et de causes de décès : marais et fossés insalubres, maladies contagieuses, noyades, asphyxies dues aux vapeurs de charbon, rage des chiens, poisons, impureté de l'eau, mauvaise qualité des viandes, malpropreté des rues, mauvais état des boulangeries et vente de drogues dangereuses : *Mémoires de la Société des arts de Genève*, 1778-1780, t. I, 2e partie, pp. 144-156, et AEG, Santé, A 7 (Registre de la Chambre de la Santé, 1722-1822), p. 181 et annexe.

49. Ce qui explique peut-être que les médecins genevois, surtout intéressés par les problèmes de mortalité – donc par les épidémies, v. note suivante –, ont quelque peu négligé l'hydrargyrisme.

50. Notons tout de même que son père Henri-Albert Gosse avait proposé durant la période française la création d'un Bureau de santé, destiné à inspecter et à surveiller tout ce qui peut contribuer à entretenir la santé et éloigner les maladies épidémiques des citoyens de la commune : AEG, Santé, A 8 (12 Vendémiaire an VIII).

parfois commises par des notables, notamment à l'époque de l'expérimentation du fourneau de Gosse dans le cadre de la Société des Arts. Le conduit qui devait évacuer les vapeurs dangereuses déversa d'abord ces dernières dans la chambre à coucher de ces jeunes filles, puis dans la cuisine... Les sœurs Mestral, qui s'étaient prêtées à l'expérience, en furent les victimes : l'aînée « succomba à la présence continue d'une atmosphère chargée de Mercure en vapeur », comme le reconnaît Gosse dans un rapport, tandis que la cadette survécut, mais « dans un triste état ». D'abord aidée par la Société des Arts, qui paya ses médicaments, elle fut ensuite prise en charge par la Société de bienfaisance (qui remplaça l'Hôpital durant la période française) pendant les quatre dernières années de sa vie, soignée par des poudres, des bains et des séjours à la campagne. « Très incommodée du dorage », incapable de « marcher seule », au bord de la misère, elle essaya plusieurs fois de se remettre au travail et mourut finalement le 23 février 1816⁵¹.

Telle qu'elle nous apparaît dans sa dimension la plus concrète par le biais des sources hospitalières de l'époque, la maladie des doreurs fut traitée, en raison de son coût social élevé, comme un problème d'assistance au lieu de l'être comme une maladie à prévenir et à soigner grâce aux progrès de la science ou de la technique. Ce qui n'empêcha pourtant pas les procureurs de l'Hôpital de favoriser eux-mêmes, par leur soutien financier, le retour au dorage dès que l'état de santé de l'assisté(e) s'améliorait. On eut certes recours à des inventions techniques, mais ces dernières mirent du temps à déboucher sur des mesures de protection efficaces. Il fallut l'intervention de plusieurs inventeurs et hommes de science, notamment genevois, pour que des solutions préventives soient proposées, comme le soulignait déjà l'*Encyclopédie méthodique* en 1816. On retrouve dans cette retenue, dans cet atténisme, les lenteurs relevées par Arlette Farge chez ces savants et notables qui, « médecin ou membre de l'élite éclairée [...], utilise[nt] à la fois des sentiments humanitaires, une indignation profonde devant un trop-plein de malheur évident, un besoin de convaincre, de mêler hygiène, morale et santé, et une soumission quasi naturelle devant l'ordre inévitable des choses, celui de l'homme pauvre au travail »⁵².

51. BPU, Ms fr. 2658/8 ; AEG, Commerce F 64 et 65 (livres de comptes du pharmacien Gosse) ; Arch. hosp. Ac 2 et Ac 3, Registres des secours, 1808-1816.

52. Arlette Farge, «Les artisans malades de leur travail», *op. cit.*, p. 993.